

PRIX CHATON SAUVAGE

5ème(P/ 4868), — 07/04/2024 15h30, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain LEGER (2,3)

7.200 (3.600, 1.440, 1.080, 720, 360)

ARRIVEE OFFICIELLE: 12 Engagés, 4 Forfaits, 1 Non-Déclaré-Partant, 7 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.35.74 (Redk : 0.59.83)

COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**. **Poids : 55 kg.** Surcharges accumulées et limitées à 8 kg. : 1 kg. par 4.000 pour les sommes recues en victoires et places depuis le 1er avril de l'année dernière inclus. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 kg.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 de grés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la jument J'AIME MA REINE à sortir du rond en dernier, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu M. Hubert ROSIER COCO, le représentant de l'entraîneur Maurice-Alex LETCHIMY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le cheval EMERSON au public non muni de ses oeillères, ce cheval ayant été déclaré comme devant en être muni lors de la déclaration des partants. Les Commissaires, après avoir entendu M. Hubert ROSIER COCO, le représentant de l'entraîneur Maurice-Alex LETCHIMY, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir retardé les opérations avant la course. Le hongre DADIDOM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

1	BLUE BAYOU F.PS. 4 A.	01	Par: THE GURKHA et DATIA (ACCLAMATION)	(Corde:05)		MR LAURENT MOUTOUSSAMY	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	62 kg (61,5 kg)	3.600 1.620 443	NNL	MIKLIN STABLES LLC
2	KARABABA H.PS. 8 A.	02	Par: WOOTTON BASSETT et FATARA FROTO (Corde:02)	T		F. COSSOU/R.SAINTE-ROSE/A.PELTI	R. SAINTE ROSE	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	61,5 kg (61 kg)	1.440 648 271	NNL	MAVRA ENERJİ VE INSAAT SANAYİ
3	MISS BELIEVE F.PS. 7 A.	03	Par: MAKE BELIEVE et MISS BEX (DALAKHANI)	5/4 (Corde:03)		R. IRDOR/R. SAINTE ROSE	R. SAINTE ROSE	972	FABIEN LEFEBVRE	61 kg (60,5 kg)	1.080 486 133	NNL	ECURIE HARAS DU CADRAN, HARAS DE ULLA SL
4	DADIDOM H.PS. 6 A.	04	Par: MY RISK et ADDITION (NUMEROUS)	6.L (Corde:01)		MR RAPHAEL NICOLSON	S. JOUSSELIN	972	MATTHIAS LAURON	60,5 kg (60 kg)	720 324 135	ONL	MME M. JOMAIN,MME H. PETIT,MME E. PETIT
5	J'AIME MA REINE F.PS. 5 A.	06	Par: RECORDER et TESTA MORA (MAJORIEN)	3.5 (Corde:06)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	JEREMY MOISAN	57 kg (56,5 kg)	360 162 67	NNN	JL. LENOURY
6	EMERSON M.PS. 4 A.	07	Par: PEDRO THE GREAT et SANS RETENUE (Corde:04)	1/4 (Corde:04)		MR MAURICE ALEXIS LETCHIMY	MA. LETCHIMY	972	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	55 kg (56 kg)		ONN	THOUSAND DREAMS, F. BUZON,MME I. ILLEGEMS
7	LASTLOTOFTHESALE H.PS. 6 A.	05	Par: DREAM AHEAD et RYZYANA (AIR CHIEF MARSHAL)	7.5 (Corde:07)		MME YANICE LUCE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	56 kg (57 kg)		NNL	ECURIE NORMANDIE PUR SANG